



Aux services cantonaux chargés
des améliorations structurelles

C I R C U L A I R E 3/2005

Concours 2006 du Prix européen de la rénovation des villages

Mesdames, Messieurs,

Depuis quelques années, la Communauté de travail (ARGE) Aménagement de l'espace rural et revitalisation des villages organise un concours qui récompense un village (ou une commune) considéré comme représentatif et exemplaire dans le domaine de l'aménagement rural et de la revitalisation des villages. Par courrier du 23 juin dernier adressé au chef du Département fédéral de l'économie, Joseph Deiss, le président de l'ARGE, qui est en même temps le chef du gouvernement du Land de Basse-Autriche, Monsieur Erwin Pröll, a invité la Suisse à prendre part à ce concours.

Dans le passé, nous avons répondu à ce genre de demandes qu'il n'existait pas en Suisse de programmes d'encouragement pour la revitalisation complète de villages et que, pour cette raison, nous nous abstenions de participer au concours. Or, étant donné qu'en été 2003, lors du débat sur la Politique agricole 2007, le Parlement a approuvé la possibilité d'accorder des aides à l'investissement pour de nouvelles mesures de promotion et, partant, un renforcement du milieu rural, nous avons, pour la première fois, répondu favorablement à la demande il y a deux ans. Nous vous avons alors informés sur le concours par la circulaire 3/2003, mais il n'y a malheureusement pas eu de candidature suisse à l'époque.

L'instrumentaire élargi, semblable au deuxième pilier de la Politique agricole commune (PAC) de l'UE qui est consacré au développement du milieu rural, ne portera probablement ses fruits que dans quelques années, car la préparation des projets prend du temps, en particulier pour ce qui est de la commercialisation en commun de produits et le développement régional.

A l'heure actuelle, il manque encore des dispositions d'exécution pour l'art. 93, al. 1, let. c, LAgr (projets destinés à encourager le développement régional ou la promotion de produits indigènes et régionaux, auxquels l'agriculture participe à titre prépondérant). Ces dispositions seront élaborées dans le cadre de la Politique agricole 2011. Comme vous le savez, nous avons lancé deux projets de recherche en guise de préparation (de commun accord avec le seco, qui cofinance les projets), de même que deux projets pilotes (Brontallo dans le Val Maggia TI et St-Martin dans le Val d'Hérens VS).

Les deux projets pilotes pourraient être candidats au prix de la rénovation des villages. Celui de Brontallo a d'ailleurs déjà gagné le premier prix du concours d'innovation 2005 du Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB). Mais il y a d'autres exemples, à savoir des améliorations intégrales, lors desquelles des projets locaux ou régionaux se rapprochant des objectifs d'une rénovation de village au sens des activités européennes ont été réalisés.

C'est la raison pour laquelle nous nous permettons de vous envoyer ci-joint la documentation du concours (informations sur les conditions de participation, critères d'appréciation, calendrier, etc.) en vous priant de bien vouloir évaluer dans votre canton les communes et projets entrant en ligne de compte. La nomination est limitée à un village par région (c'est-à-dire par canton, selon notre interprétation) et le délai d'inscription est fixé au 3 février 2006. Les projets doivent être annoncés à la Communauté de travail (ARGE) Aménagement de l'espace rural et revitalisation des villages. Etant donné que le montant des frais de participation n'est pas insignifiant (1'700 €) pour les pays non-membres, il paraît indiqué de se concentrer sur des exemples présentant un caractère manifeste de revitalisation de village.

Nous vous saurions gré de nous tenir au courant de vos décisions en matière de nomination et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Vous remerciant d'avance de votre obligeance, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Office fédéral de l'agriculture

Division principale Paiements directs et structures
Responsable de la division Améliorations structurelles

Jörg Amsler

Annexes: - Documentation sur le « Concours 2006 du Prix européen de la rénovation des villages »

Copies: - Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB), Seilerstr. 4, case postale 7836, 3001 Berne

- seco, ressort Politique régionale et d'organisation du territoire, 3003 Berne